

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74026

Objet

C.A.R.E.L. Edification
d'un nouvel établissement
à vocation de formation
professionnelle
continue.

Dossier d'adjudication
ressenti.

DATE DE CONVOCATION

4 février 1974

DATE D'AFFICHAGE

4 février 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le huit février à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. LIPKOWSKI,

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. DUFOUR,
STIPAL, BUJARD, BUCHET, COLLE, TAP, NAULIN, BARDE, LARGETEAU,
MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, BROTUREAU, DOMECQ, DELAIR, BOUTET,
BARRIERE, PAPEAU, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUCHET par M. BUJARD
M. RIVIERE par M. MONTRON

Absents : MM. M. BERLAND

M. Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 19 octobre 1973, le Conseil
Municipal a décidé de s'assurer la maîtrise des sols des terrains
nécessaires à la réalisation de l'opération portant sur la
construction d'un nouvel établissement à vocation de formation
professionnelle continue du C.A.R.E.L.

Le financement de l'opération étant désormais assuré il
importe en conséquence de se prononcer définitivement sur les
dispositions du projet proprement dit et du dossier de dévolu-
tion des travaux, tel que présenté par M. HOUARD, architecte
D.F.L.G., Maître d'Oeuvre.

Ce dossier comprend outre les documents graphiques et le
compte-rendu de l'étude géotechnique des sols, le cahier des
prescriptions spéciales et 22 devis descriptifs ayant trait
aux lots désignés ci-après :

- 1 - PILEUX FORS
- 2 - TRAITEMENT ANTI-TERMITES DES SOLS
- 3 - GROS OUVRAGE, MACONNERIE, B.A.
- 4 - ETANCHÉITÉ TOTHÉMIQUE DES PLANCHERS ET COUVERTURES
- 5 - MURS, RIDAUX Y COMPRIS MIROITERIE ET FERMETURES
- 6 - MENUISERIE INTÉRIÈURES
- 7 - PLATNERIE
- 8 - REVETEMENTS DE SOLS SCELLES
- 9 - REVETEMENTS DE SOLS COLLÉS
- 10 - SERRURERIE

-/...
- 11 - INSTALLATIONS SANITAIRES
 - 12 - CHAUFFAGE & VENTILATION
 - 13 - INSTALLATION ELECTRIQUE
 - 14 - PEINTURE. REVETEMENTS MURAUX
 - 15 - MIROITERIE DIVERSES
 - 16 - INSTALLATION INTERIEURE DE TELECOMMUNICATION
 - 17 - ASCENSEUR
 - 18 - EQUIPEMENT DU FOYER
 - 19 - EQUIPEMENT DE SALLES DE PROJECTION
 - 20 - INSTALLATION ANTENNE ET CIRCUIT T.V.
 - 21 - TERRASSEMENTS - V.R.D. -
 - 22 - ESPACES VERTS.

L'estimation de la dépense correspondante valeur Janvier 1974 (C.D. T.N. 4^e trimestre 73) est la suivante :

- Documents topographiques et étude géotechnique des sols	23.000,00
- Travaux de construction de l'établissement proprement dit	4.459.000,00 TTC
- Equipment matériel et mobilier	1.042.000,00 TTC
- Honoraires de l'Architecte	180.000,00
	<hr/>
	5.704.000,00 Frs

II ; le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 19 Octobre 1973 et 4 Janvier 1974,

Vu le projet de construction et le dossier de dévolution des travaux,

Vu le code des marchés publics.

Considérant la nécessité pour la Ville d'entreprendre dans les moins-défauts les travaux de construction du nouvel établissement à vocation de formation professionnelle continue du C.A.R.E.L.

DECIDE :

- de procéder à la dévolution des travaux du C.A.R.E.L. par voie d'adjudication restreinte, conformément aux dispositions du dossier dressé par M. HOUARD, Architecte D.P.L.G., Maître d'Oeuvre.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits affectés à l'opération dans le cadre du plan de financement ci-après :
- participation financière escomptée de l'Etat sur la base d'une dépense subventionnable de 4.300.000 F ... 2.150.000 F
- participation communale par voie d'emprunt (C.D.C. et aux organismes prêteurs) :

..../...

au titre de l'exercice 1973 (emprunt réalisé)	1.150.000 Frs
au titre de l'exercice 1974	1.300.000 Frs
au titre de l'exercice 1975	1.104.000 Frs

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
M. Roland Délégué



APPROUVE

25 JUIN 1974



Saint-Malo, le _____
Le Sous-Prefet

Objet

C.A.R.E.L. Edification
d'un nouvel établissement
& vocation de formation
professionnelle continue
maîtrise d'œuvre,
couvrir d'exécution
int.

DATE DE CONVOCATION

4 Février 1974

DATE D'AFFICHAGE

4 Février 1974

Nombre de conseillers en exercice	26
Nombre de présents	23
Nombre de votants	25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le huit février

à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI,

Etaient présents : MM. LIPKOWSKI, TESTARD, Mlle FOUCHE, MM. DEFOUR, M. STIPAL, BUJARD, COLLE, TAP, NAULIN, BARBE, LARIGEAT, MONTRON, DOINEAU, LAGUARD, BROTEAU, DOMEGUE, JECLAIR, BOUTET, BARRIERE, PAPUAU, Mme FAVIERRE, Mme BIDEAU, BUCHET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUGET par M. BUJARD
M. RIVIERE par M. MONTRON

Absents : MM. BERLAND

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.
M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 19 Octobre 1973, le Conseil Municipal a décidé de s'assurer la maîtrise des sols des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération portant sur la construction d'un nouvel établissement à vocation de formation professionnelle continue du C.A.R.E.L.

Le financement de l'opération étant désormais assuré il importe en conséquence, de se prononcer définitivement sur les dispositions du projet proprement dit et du dossier de dévolution des travaux, tel que présenté par M. HOUARD, architecte D.P.L.G Maître d'Oeuvre.

Ce dossier comprend outre les documents graphiques et le compte-rendu de l'étude géotechnique des sols, le cahier des prescriptions spéciales et 22 devis descriptifs ayant trait aux lots désignés ci-après :

- 1 -- PLEUX FORÉS
- 2 -- TRAITEMENT ANTI-PERSIÈGES DES SOLS
- 3 -- ONGS OEUVRE, MACONNERIE, B.A.
- 4 -- ETANCHEITÉ ISOTHERMIQUE DES PLANCHERS ET COUVERTURES
- 5 -- MURS, RIDEAUX Y COMPRIS MIROITERIE ET FERMETURES
- 6 -- MENUISERIE INTÉRIEURE
- 7 -- PLATNERIE
- 8 -- REVETEMENTS DE SOLS SCILLES
- 9 -- REVETEMENTS DES SOLS COLLES
- 10 -- SERRURERIE.

- 11 - INSTALLATIONS SANITAIRES
- 12 - CHAUFFAGE & VENTILATION
- 13 - INSTALLATION ELECTRIQUE
- 14 - PEINTURE, REVETEMENTS MURAUX
- 15 - MIROITERIE DIVERSES
- 16 - INSTALLATION INTERIEURE DE TELECOMMUNICATION
- 17 - ASCENSEUR
- 18 - EQUIPEMENT DU FOYER
- 19 - EQUIPEMENT DE SALLES DE PROJECTION
- 20 - INSTALLATION ANTENNE ET CIRCUIT T.V.
- 21 - TERRASSEMENTS - V.R.D. -
- 22 - ESPACES VERTS.

L'estimation de la dépense correspondante valeur Janvier 1974 (C.D.T.N. 4ème trimestre 73) est la suivante :

- Documents topographiques et étude géotechnique des sols.....	23.000,00
- Travaux de construction de l'établissement proprement dit.....	4.459.000,00 TTC
- Equipment matériel et mobilier.....	1.012.000,00 TTC
- Honoraires de l'Architecte.....	180.000,00
	5.704.000,00 F

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 19 Octobre 1973 et 4 Janvier 1974.

Vu le projet de construction et le dossier de dévolution des travaux.

Vu le code des marchés publics.

Considérant la nécessité pour la Ville d'entreprendre dans les moins délais les travaux de construction du nouvel établissement à vocation de formation professionnelle continue du C.A.R.E.L.

DECIDE

- de se porter Maître d'Ouvrage de la construction du C.A.R.E.L.
- de procéder à la dévolution des travaux du C.A.R.E.L. par voie d'adjudication restreinte, conformément aux dispositions du dossier dressé par M. MOUDARD, Architecte D.P.L.O., Maître d'Ouvrage.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits affectés à l'opération dans le cadre du plan de financement ci-après :	
- participation financière escomptée de l'Etat sur la base d'une dépense subventionnable de.....	4 300.000 Frs. 2 150.000 Frs
- participation communale par voie d'emprunt (C.D.C. et aux organismes prêteurs) :	
au titre de l'exercice 1973 (emprunt réalisé).....	1 150.000 Frs
au titre de l'exercice 1974.....	1 300.000 Frs
au titre de l'exercice 1975.....	1 104.000 Frs

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre M. les Membres présents.

POUR ENTRAÎT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué



APPROUVÉ
ROCHEFORT, le 5 JUIN 1974
Le Sous-Piétet

